

Lyon: Messieurs J. Guerin & Co

Lyon, 1er. Mars 1809.

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous prévenir que notre sieur CHAZOTTIER ayant désiré se retirer des affaires, notre Société a cessé d'exister dès le premier Janvier de la présente année. Notre sieur GAUTIER, d'après nos accords, reste seul propriétaire de notre Commerce et de sa liquidation. C'est donc avec lui que nous vous prions de vous en entendre. Nous sollicitons en sa faveur la confiance dont vous nous avez honorés, vous assurant qu'il fera tous ses efforts pour la mériter. Notre sieur CHAZOTTIER l'aidera de ses fonds, de ses conseils, et de son constant attachement.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre gratitude.

J. Chazottier & Gautier

Le 2 Mars 1809

Messieurs

LA Circulaire ci-dessus vous instruisant de la retraite de M. CHAZOTTIER, j'ai l'honneur de vous prévenir que je signerai désormais *Etc. GAUTIER*. La Réception et Réexpédition des Marchandises, dont je me suis constamment occupé, feront la base de mon Commerce. J'espère trouver dans les ressources que je conserve, et dans la confiance de mes Correspondans, des moyens suffisans pour qu'il prospère. Je sollicite à cet effet la continuation de votre bienveillance; et tous mes soins n'auront pour but que de m'en rendre de plus en plus digne.

J'ai l'honneur de vous assurer de mon sincère dévouement.

J. Gautier

Successor de J. Chazottier & Gautier